



INFO-FINANCES *BULLETIN NUMÉRO 24 – AVRIL 2011*

Introduction

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

Recherche

➤ Attribution des fonds 2011-2012 des grands organismes

Les fonds des programmes des grands organismes fédéraux (CRC, CRSH, CRSNG, IRSC) qui ont été confirmés pour l'année 2011-2012 ont tous été avancés dans les projets au 1er avril 2011. Les fonds des organismes provinciaux (FQRNT, FQRSC) n'ont pas encore été confirmés et ne sont pas avancés dans les projets à ce jour.

➤ Limites salariales

Nous vous rappelons que les limites salariales imposées par ces organismes, pour les étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux, doivent être respectées annuellement. Les règles établies par ces organismes subventionnaires sont décrites et disponibles à l'adresse suivante :

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/FundsUse-UtilisationSubventions_fra.asp#depenses_liees

Les tableaux ci-dessous sont à titre indicatif et ne remplacent aucunement les règles détaillées dictées par les organismes subventionnaires décrites au lien précédant.

Il est à noter que le tableau des IRSC a été modifié suite à des discussions avec l'organisme, les limites sont applicables aux bourses seulement.

Les montants indiqués dans les tableaux sont annuels, par individu, pour du temps complet. Si un individu a 2 statuts durant l'année, les limites salariales doivent être respectées pour chacun des statuts.

CRSNG et CRSH : SALAIRES ET BOURSES

	Sources de fonds	Maîtrise	Doctorat	Post doctorat
Comptes		0524 et 0552	0518 et 0553	0519 et 0550
CRSNG (maximum)	CG seulement	16 500 \$	19 000 \$	
CRSNG (minimum)	Toutes sources (1)			25 000 \$
CRSH (maximum)	CH seulement	12 000 \$	15 000 \$	31 500 \$

(1) Toutes sources : La limite indiquée s'applique, peu importe la source de fonds qui sert à payer le traitement ou le salaire.

IRSC : BOURSES SEULEMENT

	Sources de fonds	Maîtrise	Doctorat	Post doctorat
Comptes		0552	0553	0550
IRSC (minimum)	Toutes sources (2)	17 850 \$		36 750 \$

(2) Toutes sources : La limite indiquée s'applique, peu importe la source de fonds qui sert à payer les bourses.

Note : Les subventions des RCE sont administrées par la Direction des RCE. Normalement, les directives et politiques de l'organisme subventionnaire duquel relève le domaine de recherche du réseau s'appliquent. Les réseaux dont le programme de recherche recoupe le mandat de plus d'un organisme devront se rallier aux directives et politiques d'un seul organisme et y adhérer. Les réseaux sont également tenus de se conformer aux règles et directives administratives particulières

Programme FONCER (CRSNG)

Nous vous rappelons que les limites salariales imposées par le programme FONCER doivent être respectées annuellement. Les règles établies par le CRSNG sont décrites et disponibles à l'adresse suivante :

http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/Grants-Subs/CREATE-FONCER_fra.asp

➤ **Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)**

Afin de faciliter la production des rapports financiers FCI, nous vous rappelons d'inscrire les numéros d'articles définis dans l'entente de financement lors de la saisie des transactions dans PeopleSoft, en particulier lors de la saisie d'une demande d'achat. La procédure indiquant à quel endroit inscrire le numéro d'article lors de la saisie d'une demande d'achat se trouve à l'adresse suivante :

http://www.sf.ulaval.ca/pdf/fci_da.pdf

Les données sont ensuite extraites par le Service des finances à l'aide d'une requête informatique et le numéro d'article doit absolument être inscrit au bon endroit afin d'être correctement reporté sur le rapport.

Il est aussi souhaitable d'inscrire un seul commentaire par ligne en y inscrivant toute l'information (et non plusieurs commentaires par ligne) afin de faciliter l'analyse des données suite à l'extraction à l'aide de la requête.

De plus, vers la mi-avril, les titulaires de projets FCI ainsi que leur responsable administratif recevront un courriel mentionnant les informations à fournir au Service des finances pour la production des rapports financiers intérimaires. Ces informations devront être acheminées au Service des finances **au plus tard le 6 mai prochain** afin de respecter les délais imposés par l'organisme.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.